

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE CHESSY (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL (2)

Accusé de réception en préfecture
063-P-00-20163-2016041222-BP-02-BF
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Numéro SIRET : 21690056300018

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION DE CHAZAY D'AZERGUES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 682 051,32	1 536 844,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	145 207,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 682 051,32	1 682 051,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	548 523,59	616 295,32
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	63 203,43	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		4 568,30	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	616 295,32	616 295,32

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 298 346,64	2 298 346,64
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servi uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	377 090,00	412 404,00	412 404,00
6042	Achats prestat ^e services (hors terrains)	50 000,00	82 000,00	82 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	17 000,00	17 000,00
60612	Energie - Electricité	23 000,00	23 000,00	23 000,00
60613	Chauffage urbain	45 000,00	48 000,00	48 000,00
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	1'000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 140,00	20 000,00	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	9 350,00	12 400,00	12 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 600,00	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 300,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 600,00	9 900,00	9 900,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	5 600,00	5 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6156	Maintenance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	9 404,00	9 404,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	7 000,00	4 000,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	800,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	7 200,00	7 200,00
6236	Catalogues et imprimés	2 700,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	300,00	300,00
6256	Missions	200,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	79 000,00	81 500,00	81 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 000,00	3 100,00	3 100,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	561 238,08	540 885,00	540 885,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6331	Versement mobilité	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	364,00	312,00	312,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 630,00	6 441,00	6 441,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 020,00	1 002,00	1 002,00
6411	Personnel titulaire	317 526,00	306 500,00	306 500,00
6413	Personnel non titulaire	45 000,00	46 000,00	46 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 922,08	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 800,00	43 247,00	43 247,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 070,00	76 023,00	76 023,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 040,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	20 000,00	20 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 912,00	16 260,00	16 260,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 144,00	1 500,00	1 500,00
6488	Autres charges	7 210,00	13 000,00	13 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	313 481,85	209 204,00	209 204,00
6531	Indemnités	70 290,00	70 000,00	70 000,00
6532	Frais de mission	200,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	2 952,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 000,00	7 500,00	7 500,00
6535	Formation	0,00	1 000,00	1 000,00

VILLE DE CHESSY - BUDGET COMMUNAL - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65372	Cotis. fonds financi alloc. fin mandat	91,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	34 500,00	34 600,00	34 600,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	130 945,85	29 802,00	29 802,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	47 713,00	60 000,00	60 000,00
65888	Autres	7 790,00	2,00	2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 251 809,93	1 162 493,00	1 162 493,00
66	Charges financières (b)	4 500,00	2 680,00	2 680,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 500,00	2 680,00	2 680,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 126,00	5 000,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 126,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	37 431,20	37 431,20
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 280 435,93	1 207 604,20	1 207 604,20
023	Virement à la section d'investissement	109 260,20	264 447,12	264 447,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	210 000,00	210 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	180 000,00	180 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		109 260,20	474 447,12	474 447,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		109 260,20	474 447,12	474 447,12
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 389 696,13	1 682 051,32	1 682 051,32
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
1 682 051,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	190 903,00	231 200,00	231 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 800,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 300,00	2 500,00	2 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	75 000,00	115 000,00	115 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	200,00	200,00
70846	Mise à displo personnel GFP rattachement	4 000,00	1 500,00	1 500,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	45 803,00	50 000,00	50 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes	828 752,00	819 981,00	819 981,00
73111	Impôts directs locaux	464 330,00	455 802,00	455 802,00
73211	Attribution de compensation	358 222,00	358 000,00	358 000,00
73221	FNGIR	6 200,00	6 179,00	6 179,00
74	Dotations et participations	223 541,13	241 663,00	241 663,00
7411	Dotation forfaitaire	84 913,00	85 471,00	85 471,00
74121	Dotation de solidarité rurale	31 628,00	32 129,00	32 129,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	7 500,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 705,00	39 659,00	39 659,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	9 613,00	7 404,00	7 404,00
748388	Autres	80 000,00	75 000,00	75 000,00
7488	Autres attributions et participations	7 182,13	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 500,00	19 000,00	19 000,00
752	Revenus des immeubles	11 500,00	19 000,00	19 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 269 696,13	1 321 844,00	1 321 844,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	115 000,00	210 000,00	210 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	210 000,00	210 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	115 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 384 696,13	1 531 844,00	1 531 844,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
722	Immobilisations corporelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 389 696,13	1 536 844,00	1 536 844,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	145 207,32
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 682 051,32

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	3 300,00	3 300,00
2118	Autres terrains	0,00	3 300,00	3 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	12 000,00	51 555,64	51 555,64
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	8 323,00	3 677,00	3 677,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	228 767,25	305 915,71	305 915,71
122	Opération d'équipement n° 122 (5)	28 614,40	4 715,24	4 715,24
134	Opération d'équipement n° 134 (5)	27 514,71	84 960,00	84 960,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	1 920,00	12 600,00	12 600,00
999	Opération d'équipement n° 999 (5)	22 560,00	39 600,00	39 600,00
	Total des dépenses d'équipement	329 699,36	506 323,59	506 323,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000,00	13 200,00	13 200,00
1641	Emprunts en euros	13 000,00	13 200,00	13 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,10	24 000,00	24 000,00
	Total des dépenses financières	13 000,10	37 200,00	37 200,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	342 699,46	543 523,59	543 523,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	347 699,46	548 523,59	548 523,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	63 203,43
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	4 568,30
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	616 295,32
---	-------------------

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
--	--	--	--	-------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1342	Amendes de police non transférable	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 199,83	84 968,30	84 968,30
10222	FCTVA	18 200,00	43 811,00	43 811,00
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00	36 589,00	36 589,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 999,83	4 568,30	4 568,30
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	51 879,90	51 879,90
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	13 000,00	13 000,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	38 879,90	38 879,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	95 199,83	136 848,20	136 848,20
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	100 199,83	141 848,20	141 848,20
021	Virement de la sect° de fonctionnement	109 260,20	264 447,12	264 447,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	210 000,00	210 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	210 000,00	210 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 260,20	474 447,12	474 447,12
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	109 260,20	474 447,12	474 447,12
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	209 460,03	616 295,32	616 295,32
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
			+	
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00	
			=	
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	616 295,32	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS INFORMATIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 8 000,00	51 555,64	b 51 555,64	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 000,00	51 555,64	51 555,64	0,00
2184	Mobilier	0,00	8 000,00	51 555,64	51 555,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00			0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-59 555,64
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT GESTION CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a	8 323,00	3 677,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 323,00	3 677,00	3 677,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	8 323,00	3 677,00	3 677,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET							III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT							B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 16 235,67	305 915,71	b 305 915,71	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 235,67	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	16 235,67	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	305 915,71	305 915,71	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	305 915,71	305 915,71	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-322 151,38
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : OPERATIONS DE VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 22 644,76	4 715,24	b 4 715,24	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	9 572,40	4 715,24	4 715,24	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	9 572,40	4 715,24	4 715,24	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 072,36	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	13 072,36	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-27 360,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 134 (1)
LIBELLE : PROTECTION ET SECURITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 8 000,00	84 960,00	b 84 960,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	84 960,00	84 960,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	84 960,00	84 960,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	5 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00		5 000,00
1342	Amendes de police non transférable		0,00		5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-87 960,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET							III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT							B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : ACHAT DE MATERIEL DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a	0,00	12 600,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 600,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 999 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a	0,00	39 600,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	39 600,00	39 600,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	39 600,00	39 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-39 600,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		N C1
--	--	---------

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS FOURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	2,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1 ^e cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	6,00	1,00	7,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	4,00	17,00	13,00	0,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * qualité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				327,00	Fondement du contrat (4)
ATSEM principal 2ème classe	C	OTR		327,00	A 3-2
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	A
TOTAL GENERAL				327,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat [lo] du 26 janvier 1984 modifiée] :

3-a° : article 3, 1er alinéa . 2e croisement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa . remplacement temporaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel.

3-2 : absence temporaire d'un emploi.

3-3-1 : emplois du cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 % de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 . contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 : recueillents directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



ECHEANCIER DES EMPRUNTS
pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Date échéance	Objet de la dépense	Compte	Organisme prêteur	Durée/ périodicité, taux,	Type d'emprunt	Dette en capital # à l'origine au 1er jan.	Annuités à payer pour l'exercice	Intérêts+Frais	Dont	Amortissements	Montant
							Impuation	Montant	Imputation		
MOIS DE JANVIER											
01/01/2021	CREATION TERRAIN FOOTTOITURE EGLISE	1641	CAISSE FRANCAISE	240 / 12 3,7600%		# 230000,00 * 71019,25	15845,43	66111	2670,32	1641	13175,11
TOTAL DU MOIS DE JANVIER											
TOTAL DE LA SELECTION :											
						# 230000,00 * 71019,25	15845,43		2670,32		13175,11



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Maire (1),

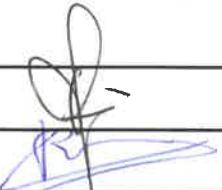
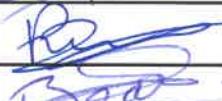
A CHESSY, le 12/04/2021

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session 12/04/2021

A CHESSY, le 12/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMOROSO Eddy	
BERERD Jean-Noël	
BILLARD Diane	
BRAVO Vincent	
DENOYELLE André	
DIAS Isabelle	
GUYOT Laetitia	
HOUTIN Cyrille	
LACOMBE Aurélie	
LEGLISE Gaëlle	
MARTIN Benjamin	
MICHEAU COURT Candice	
PADILLA Thierry	
PIERRE DAVIGNON Agnes	
PIERRON Luc	
POMMIER Laure	
RIONDELET Corinne	
RUDOLF Pierre	
TAILLARD André	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A CHESSY, le 12/04/2021

